

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 23 septembre 2016</b>	<b>N° 2016-541</b>

Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET  
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h  
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10  
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 septembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b>	<b>N° 2016-541</b>

---

## Le Bouscat - Libération Centre-ville - Compte-rendu financier et d'activités année 2015 - Approbation

---

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1. Présentation du projet Libération/centre-ville**

#### **1.1 Préambule**

Le projet Libération/centre-ville a pour objectif d'articuler :

- l'opération de reconversion des établissements Renault situés avenue de la Libération, appelés à laisser place à un programme mixte (logements, commerces, activité/bureaux) à dominante résidentielle associé à un programme d'espaces publics d'échelle métropolitaine. Ce programme est en lien avec l'arrivée du tramway et en étroite relation avec le centre-ville du Bouscat situé à l'est du site ;
- ainsi qu'un projet de rénovation et de développement d'une offre de logements par Gironde Habitat sur ses propriétés (résidence Jean Moulin).

Le projet retenu se caractérise par les éléments suivants :

- une inscription judicieuse dans le tissu existant, avec des volumétries adaptées,
- un programme mixte comportant des logements, des commerces, des bureaux, organisé autour d'espaces publics (la place, les venelles...),
- des logements montrant de grandes qualités : rapport intérieur/extérieur (multi orientations, espaces extérieurs, vues...), variété des typologies, équilibre entre des logements collectifs et des logements individuels,
- une part de logements à coût maîtrisé.

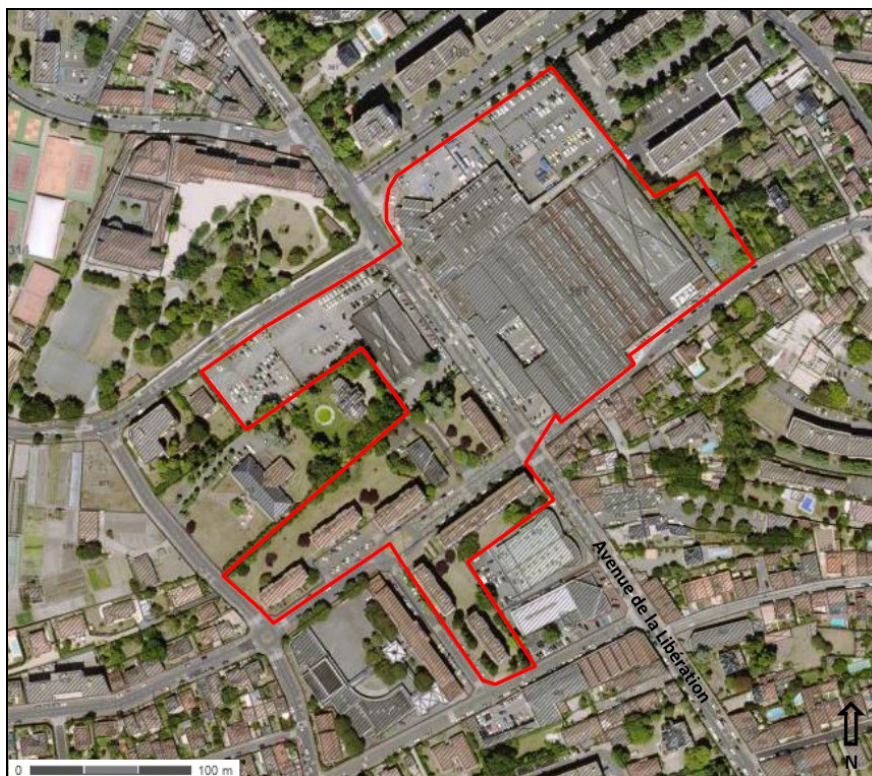
#### **1.2 Cadre juridique d'intervention**

Par délibération n°2014/0657 du 31 octobre 2014, le Conseil de communauté a approuvé :

- l'opération d'aménagement « Libération/centre-ville »,
- la réalisation de l'opération par concession d'aménagement concédée à La Fab,
- le dispositif d'avance de trésorerie,
- la participation communautaire prévisionnelle.

Le traité de concession « Le Bouscat – Libération/centre-ville » a été notifié à l'aménageur le 15 décembre 2014 pour une durée de 6 ans.

### 1.3 Périmètre de la concession d'aménagement



Ainsi, en application du traité de concession d'aménagement entre Bordeaux Métropole et la Société publique locale (SPL) La Fabrique métropolitaine de Bordeaux Métropole, est ci-après présenté le compte rendu annuel financier et d'activités 2015 avec :

- 1- Les actions menées au 31 décembre 2015
- 2- Les actions à mener en 2016
- 3- Le bilan financier

## 2. Actions menées au 31 décembre 2015

### 2.1 Procédures administratives

Pour rappel, après instruction d'une demande d'examen au cas par cas, l'autorité environnementale a informé, par arrêté du 3 juin 2014, de sa décision de ne pas soumettre l'opération Libération/centre-ville à étude d'impact.

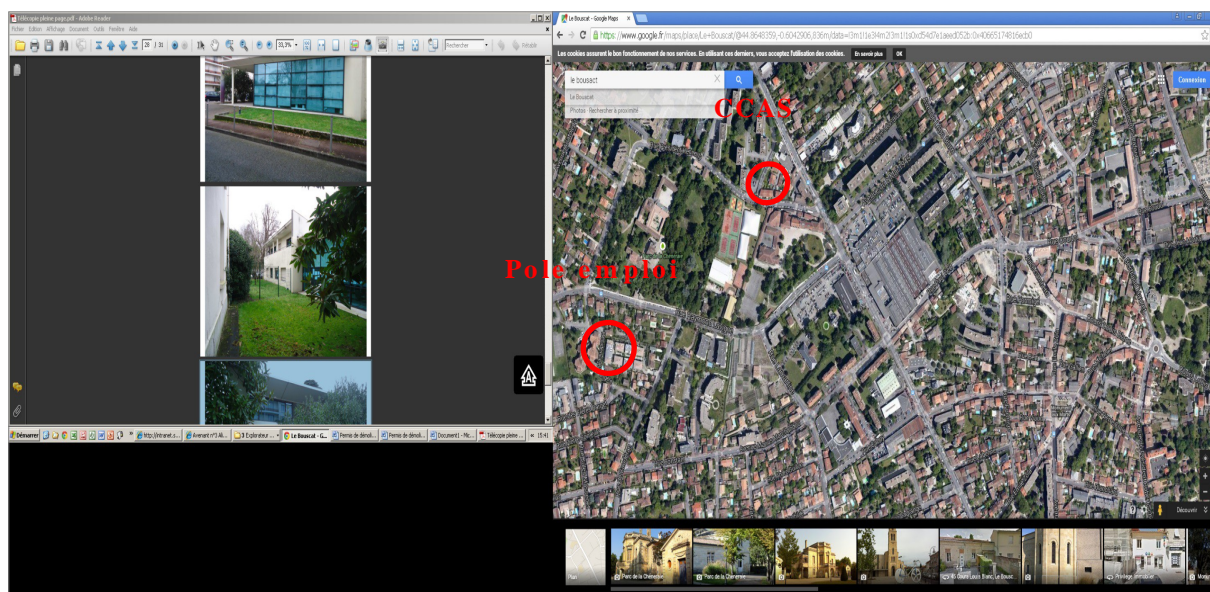
### 2.2 Etudes

Après mise en concurrence, la Fab a confié une mission d'expertise arboricole à la société Aapa. Les conclusions ont permis à la maîtrise d'œuvre paysagère d'ajuster l'avant-projet (AVP) des espaces publics et notamment du parking des 2 cèdres.

### 2.3 Acquisitions foncières

Suite au déménagement des services de Pôle Emploi au 31 mai 2015, au déclassement du bâtiment, et à la signature d'une convention d'indemnisation pour rupture anticipée du bail à construction entre la commune et Pôle Emploi, la commune du Bouscat a cédé à la Fab la parcelle cadastrée section AT n°96 pour un montant de 241 680 € le 27 octobre 2015.

## 2.4 Mise en état des sols



Après mise en concurrence la Fab a retenu l'entreprise de démolition Avenir Déconstruction. Dès que la Fab s'est rendue propriétaire de la parcelle AT96 (Pôle Emploi) et qu'elle a pu constater la désaffectation du bâtiment du Centre communal d'action sociale (CCAS), ces deux entités ont été démolies au mois de novembre 2015.

## 2.5 Réalisation du programme des équipements publics : maîtrise d'œuvre et travaux

Le groupement de maîtrise d'œuvre Base/Safege/les éclaireurs retenu fin 2014 a travaillé en 2015 à la mise au point de l'AVP des espaces publics en confrontant l'esquisse initiale de l'agence Leibar & Seigneurin aux objectifs et orientations définis par l'aménageur et les collectivités. L'ensemble des concessionnaires, gestionnaires et services publics ont été rencontrés afin d'intégrer les contraintes techniques de chacun.

Ce travail a notamment permis de conforter les objectifs urbains, architecturaux et environnementaux de l'opération qu'il s'agisse de l'intégration aux tissus urbains bâtis et paysagers connexes, du lien de ce nouvel îlot aux quartiers environnants, ou encore de la qualification des dessertes inter-quartiers, mobilités douces, espaces publics et continuités piétonnes, stationnement public, ... en introduisant une présence paysagère très marquée.

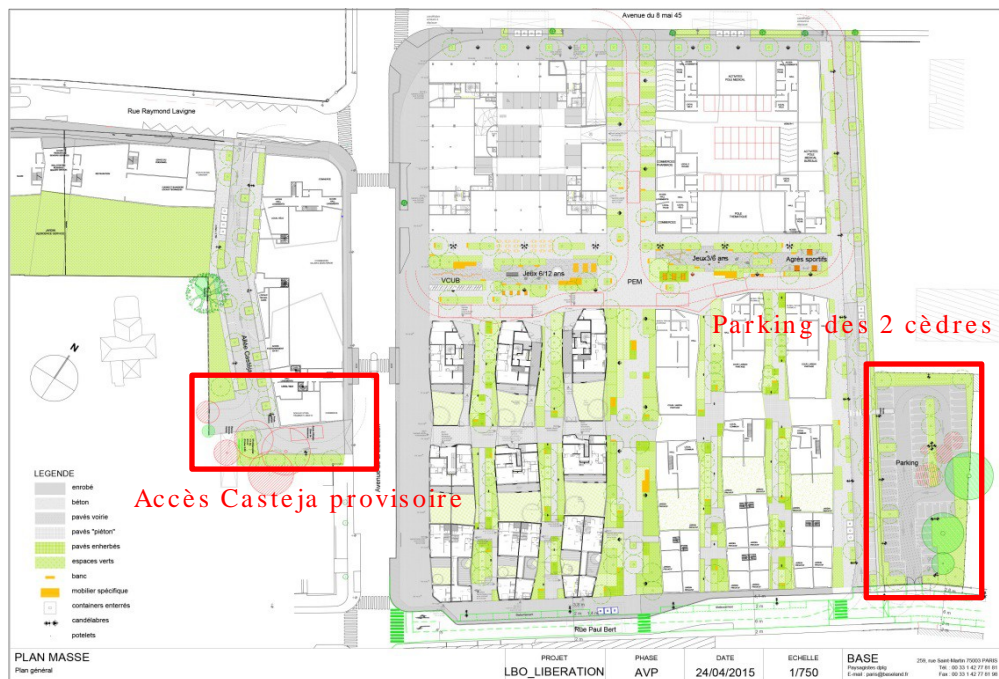
Après mise en concurrence, la Fab a confié à la société Forsec une mission en matière de Coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) dans le cadre des premiers travaux de démolition et d'aménagement.

Une mission hydrogéologique a été confiée à Soler environnement afin de vérifier la capacité d'infiltration des sols. La nature des sols est trop hétérogène pour retenir une solution d'infiltration des eaux de pluies sur place.

Puis un diagnostic amiante et d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés bitumineux a été mené par Geotech. Aucune présence d'amiante n'a été détectée.

En tant que maître d'ouvrage des espaces publics de l'opération, la Fab a déposé les autorisations d'urbanisme suivantes :

- un permis d'aménager pour la réalisation du parking public des 2 cèdres. Ce permis a été délivré le 7 septembre 2015 ;
- 2 permis de démolir correspondant aux bâtiments du CCAS, du Pôle Emploi. Ces permis ont été délivrés respectivement les 27 avril 2015, 28 avril 2015 ;
- un permis de démolir d'un édicule technique de poste de contrôle des feux tricolores - déposé le 17 décembre 2015.



Au mois de décembre 2015, la Fab a retenu, après mise en concurrence, les entreprises Dubreuil [lot Voiries et réseaux divers (VRD), éclairage] et A2S (lot espaces verts) pour la réalisation des premiers travaux d'aménagements des espaces publics. Il s'agit d'une part des travaux d'aménagement du parking des 2 cèdres (à l'emplacement du CCAS démolì) et des travaux d'aménagement d'une voie d'accès provisoire à la propriété Casteja permettant de libérer une emprise foncière à céder à Gironde Habitat).

## 2.6 Commercialisation des terrains : cessions foncières et suivi des permis de construire

Aucune cession foncière n'est intervenue en 2015.

La convention de partenariat, précisant la méthode de travail et de suivi opérationnel ainsi que la programmation prévisionnelle, a été signée le 26 juin 2015 entre la SCI Cœur du Bouscat, la commune du Bouscat, Bordeaux Métropole et la Fab.

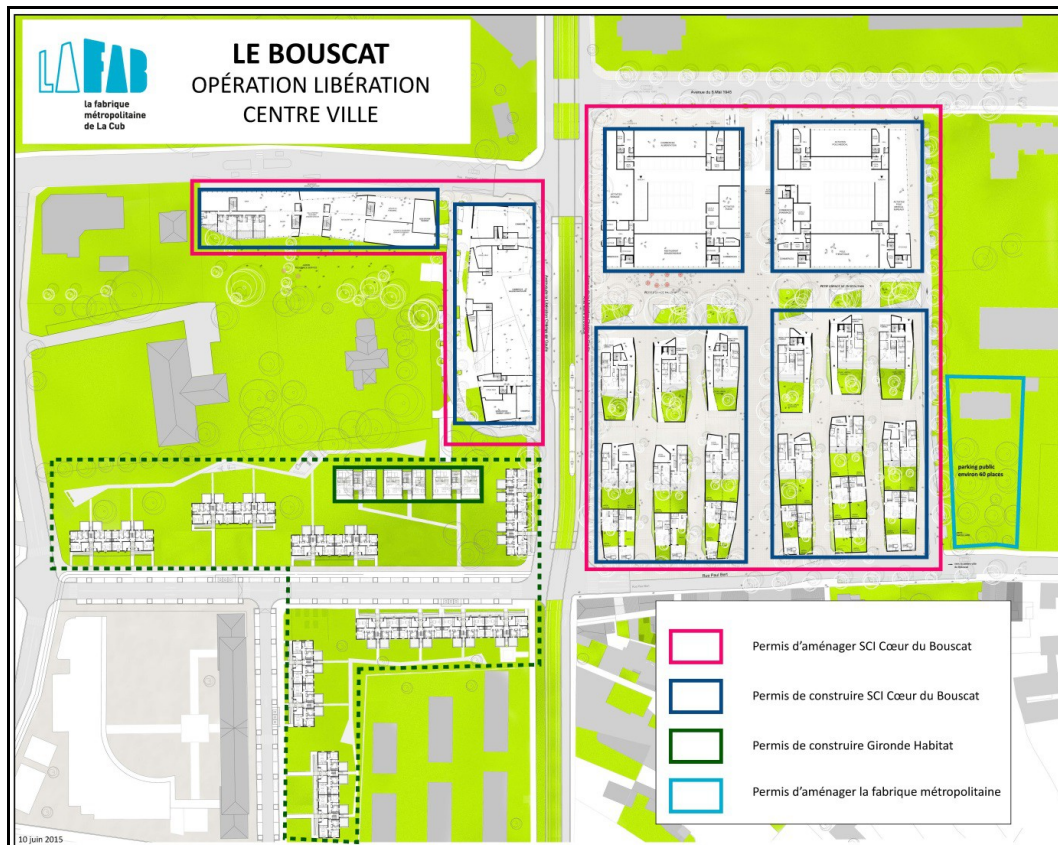
Le remembrement foncier des emprises Renault nécessaire à l'opération nécessitait le dépôt de deux demandes de permis d'aménager. La SCI Cœur du Bouscat a déposé ces 2 demandes en juin 2015. Le travail de mise au point de l'AVP des espaces publics de l'opération a permis d'alimenter ces 2 demandes. Les 2 permis d'aménager ont été délivrés le 30 novembre 2015.

La Fab, en qualité d'aménageur, accompagne les opérateurs dans l'élaboration des différents permis de construire.

- La SCI Cœur du Bouscat a déposé 6 permis de construire concomitamment au dépôt des permis d'aménager. Ces permis ont été délivrés les 2 et 4 décembre 2015. Le programme global figurant aux permis de construire obtenus est le suivant :
- 5 948 m<sup>2</sup> SDP de logements sociaux, soit 78 logements
- 2 113 m<sup>2</sup> SDP de logements en accession sociale, soit 27 logements
- 20 835 m<sup>2</sup> SDP de logements en accession libre, soit 299 logements
- 4 634 m<sup>2</sup> SDP de commerces et bureaux.

Soit un total de 33 530 m<sup>2</sup> SDP créées, et 390 places de stationnements.

- Gironde Habitat a déposé 3 permis de construire correspondant aux travaux de réhabilitation et d'extension des logements existants de la résidence Jean Moulin et un permis de construire en novembre 2015 pour la construction des 34 logements neufs. Les 3 permis de construire de réhabilitation ont été délivrés les 18 septembre et 27 novembre 2015. Y figure la création de 1 621 m<sup>2</sup> SDP.



Les grandes qualités des logements développées dès l'esquisse des projets sont respectées : distribution intérieure des logements très qualitative et rationnelle, grande générosité des espaces extérieurs privés, gestion de l'intimité des logements et des vis-à-vis, des logements bénéficiant de multi-orientations. La répartition typologique des programmations ainsi que les surfaces habitables initiales développées par logement ont été respectées.

### 2.7 Communication / information

Préalablement au démarrage du chantier d'aménagement du parking des 2 cèdres, la Fab et sa maîtrise d'œuvre l'agence Base ont participé à une réunion d'information aux riverains organisée par la ville du Bouscat le 12 octobre 2015.

De plus, préalablement à la démolition du Pôle Emploi, une lettre d'information a également été éditée par la Fab et distribuée dans les boîtes aux lettres de la résidence Jean Moulin.

### 2.8 Actions de l'année 2015 comparées aux prévisions du CRFA 2014

En conclusion, l'ensemble des actions prévues au CRFA 2014 ont pu être mises en œuvre sur l'année (dépôts et délivrances des Permis d'aménager (PA) et Permis de construire (PC), acquisition du Pôle Emploi et démolitions). Les réalisations sont conformes aux prévisions.

## 3. Actions à mener en 2016

### 3.1 Procédures administratives

Aucune procédure administrative n'est envisagée par la Fab sur 2016.

### 3.2 Etudes

Afin de garantir la coordination des multiples chantiers sous maîtrises d'ouvrage différentes (les constructions immobilières, l'aménagement d'espaces publics, les travaux du tramway...), une consultation sera lancée par la Fab pour désigner un Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) inter-chantiers inter-maîtrises d'ouvrage.

### 3.3 Acquisitions foncières

Une emprise à détacher de la parcelle AT97 d'environ 295 m<sup>2</sup>, propriété de Gironde Habitat, nécessaire à la réalisation de la future allée Casteja, a fait l'objet d'un document d'arpentage. Cette emprise sera cédée à la Fab courant 2016.

Les emprises nécessaires à la réalisation de l'opération à détacher des tènements de la concession Renault seront cédées à l'aménageur dès que les travaux de démolition et de dépollution seront constatés contradictoirement.

### **3.4 Mise en état des sols**

Aucune intervention de mise en état des sols n'est envisagée par la Fab sur 2016.

### **3.5 Réalisation du programme des équipements publics : maîtrise d'œuvre et travaux**

Le dossier d'AVP des espaces publics de l'opération finalisé sera diffusé pour validation à l'ensemble des concessionnaires et gestionnaires. Puis la phase suivante, dite PRO, du marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics sera engagée courant 2016.

En prévision de phases ultérieures de travaux sur 2017, la Fab lancera une nouvelle consultation de Coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) en 2016.

Les travaux d'aménagement provisoire de l'allée Casteja seront livrés au premier trimestre 2016.

L'aménagement du parking des 2 cèdres sera livré au premier trimestre 2016 et remis à la Métropole, futur gestionnaire de l'ouvrage.

### **3.6 Commercialisation des terrains : cessions foncières et suivi des permis de construire**

Le bâtiment du Pôle Emploi étant démoli, une emprise à détacher d'environ 1 321 m<sup>2</sup> de la parcelle AT96 sera cédée à Gironde Habitat pour la réalisation des 34 logements neufs de densification de la résidence Jean Moulin.

### **3.7 Communication / information**

L'aménageur organisera et participera autant que nécessaire aux différents formats d'informations, de communication de l'avancement de l'opération.

## **4. Analyse financière**

### **4.1 Etat des dépenses et des recettes réglées et à régler au cours de l'année 2015**

Les dépenses pour l'année 2015 correspondent à :

- foncier : acquisition et frais de notaire de la parcelle AT 96 (Pôle Emploi).
- mise en état des sols : débranchement et démolition des bâtiments Pôle Emploi et CCAS + honoraires de maîtrise d'œuvre.
- travaux infrastructures et honoraires techniques : honoraires de la maîtrise d'œuvre paysagère (AVP) et autres expertises arboricole, hydrogéologique, amiante et HAP... Et premiers travaux de raccordements.
- aménageur : rémunération forfaitaire annuelle.
- frais divers : frais de reprographie, affichage, constat d'huissier...
- TVA : Reversement de 117 871 €

Ces dépenses s'élèvent à 561 970 € TTC.

Les recettes pour l'année 2015 correspondent à :

- la participation du concédant affectée aux équipements publics.
- les produits financiers dus à une trésorerie positive.

Ces recettes s'élèvent à 771 746 € TTC.

### **4.2 Prévisions des dépenses et des recettes en 2016**

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2016 correspondent à :

- l'acquisition d'une emprise à détacher de l'AT97 de Gironde Habitat d'une part et des emprises à détacher du foncier de la concession Renault ;
- le solde des travaux de démolition du Pôle Emploi et du CCAS ;
- les honoraires de maîtrise d'œuvre des espaces publics correspondant à la phase PRO ;
- les travaux d'aménagement du parking des 2 cèdres et allée Casteja provisoire ;

- les honoraires de CSPS et OPC ;
- la rémunération forfaitaire de l'aménageur ;
- les frais divers, impôts fonciers...

Ces dépenses s'élèvent prévisionnellement à 1 088 403 € TTC.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2016 correspondent à :

- la cession des charges foncières à Gironde Habitat d'une emprise à détacher de la parcelle AT96.
- la participation financière du concédant de 487 021 € TTC.

Ces recettes s'élèvent prévisionnellement à 955 125 € TTC.

#### **4.3 Participation du concédant**

Le concédant a versé une participation financière de 770 000 euros TTC en 2015.

Le rythme de versement de la participation du concédant n'est pas modifié :

- 2016 : 487 021 € TTC
- 2017 : 1 545 526 € TTC
- 2018 : 1 786 375 € TTC
- 2019 : 2 016 829 € TTC
- 2020 : 446 386 € TTC

Pour rappel, ces versements correspondent, en grande partie, au reversement des participations perçues par Bordeaux Métropole au titre des conventions de Projet urbain partenarial (PUP).

#### **4.4 Trésorerie prévisionnelle et mise en œuvre de la convention d'avance de trésorerie**

Conformément à la convention d'avance de trésorerie, le concédant a versé une avance de 299 500 € en 2014. L'échéancier de remboursement de cette avance n'est pas modifié. Aucun emprunt bancaire n'est prévu à ce jour.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie présente un solde positif de 506 524 € TTC.

#### **4.5 Evolution du bilan prévisionnel – commentaires des principaux écarts**

Le détail des écarts est commenté en annexe.

La variation totale des dépenses entre le CRFA 2014 et celui de 2015 s'élève à + 1747 € HT. Cela correspond à l'affectation de la recette supplémentaire de produits financiers (cf. ci-dessous) au poste frais divers.

La variation totale des recettes entre le CRFA 2014 et celui de 2015 s'élève à + 1747 € HT. Cela correspond aux produits financiers dus à une trésorerie positive. Cette somme n'était pas quantifiée au CRFA 2014.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-2,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L300-4, L300-5, et L311-1 et suivants,

**VU** la délibération n°2014/0657 du 31 octobre 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé

- l'opération d'aménagement « Libération/centre-ville »,
- la réalisation de l'opération par concession d'aménagement concédée à La Fab,
- le dispositif d'avance de trésorerie,
- la participation communautaire prévisionnelle.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la décision prise par le Conseil communautaire dans sa délibération n°2014/0657 du 31 octobre de présenter chaque année un compte rendu de l'exercice précédent,



## DECIDE

**Article unique** : d'approuver le compte rendu annuel financier et d'activités 2015 du projet Libération/ centre-ville au Bouscat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 OCTOBRE 2016</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>4 OCTOBRE 2016</b>	le Vice-président,
	Monsieur Michel DUCHENE

exprimé en €

**DEPENSES**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ETUDES	-	-	-	-	-	-
<b>FONCIER</b>	<b>745 833</b>	<b>2 925</b>	<b>748 758</b>			
travaux	98 400	19 280	115 680			
honoraires	9 640	1 928	11 568			
autres	4 820	964	5 784			
<b>MISE EN ETAT DES SOLS</b>	<b>110 860</b>	<b>22 172</b>	<b>133 032</b>			
travaux	4 260 514	852 103	5 112 617			
honoraires	436 414	87 283	523 696			
autres	298 236	59 647	357 983			
<b>TRAVAUX INFRASTRUCTURES ET HONORAIRES TECHNIQUES</b>	<b>4 995 164</b>	<b>999 033</b>	<b>5 994 196</b>			
<b>AMENAGEMENT</b>	<b>384 000</b>	<b>-</b>	<b>384 000</b>			
dévers	21 746		21 746			
impôts fonciers	14 624		14 624			
assurances	50 000		50 000			
<b>FRAIS DIVERS</b>	<b>86 371</b>	<b>-</b>	<b>86 371</b>			
TVA à reverser		175 630	175 630			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 322 227</b>	<b>1 199 760</b>	<b>7 521 987</b>			

**RECETTES**

<b>CESSIONS DE CHARGES FONCIERES</b>	<b>443 700</b>	<b>24 404</b>	<b>468 104</b>			
<b>PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS</b>	<b>5 876 781</b>	<b>1 175 356</b>	<b>7 052 137</b>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 746</b>	<b>-</b>	<b>1 746</b>			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 322 228</b>	<b>1 199 760</b>	<b>7 521 987</b>			
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>solde cumulé</b>						
Avance de trésorerie CUB						
Trésorerie						

	Prévisionnel					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisé	2015	2016	2017	2018	2019	2020

	247 680	501 078	-	-	-	-
	22 024	22 024	93 656			
	7 524	7 524	4 044			
	-	-	5 784			
	29 548	29 548	103 484			
	16 321	16 321	296 202	1 500 000	1 400 000	1 900 094
	84 419	84 419	78 554	120 241	120 241	120 241
	-	-	-	119 294	119 294	119 294
	100 739	100 739	374 757	1 639 535	1 639 535	2 139 629
	2 753	64 000	66 753	64 000	64 000	64 000
	2 132	2 132				19 615
	-	-	14 624			12 500
	2 132	2 132	27 124	12 500	12 500	12 500
	117 871	117 871	11 680	32 335	24 473	20 467
	2 753	561 970	564 722	1 082 133	1 783 701	1 740 509
						2 195 663
						155 260

			468 104			
	770 000	770 000	487 021	1 545 526	1 786 375	2 016 829
	1 746	1 746				446 386
	771 746	771 746	955 125	1 545 526	1 786 375	2 016 829
	209 777	207 024	127 008	238 175	45 866	178 834
		207 024	80 016	158 159	112 293	291 126
						0
	299 500					299 500
	296 747	506 524	379 516	141 341	187 207	8 374
						0

BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

	HT	CRFA2015	TVA	TTC	ecarts	Commentaires
<b>DEPENSES</b>						
<b>ETUDES</b>	0	0	0	0	0	
<b>FOYER</b>	745 833	2 925	748 758			
Travaux	96 400	19 280	115 680			
Honoraires	9 640	1 928	11 568			
allées	4 820	964	5 784			
<b>MISE EN ETAT DES SOLS</b>	<b>110 860</b>	<b>22 172</b>	<b>133 032</b>			
Travaux	4 260 514	852 103	5 112 617			
Honoraires	436 414	87 283	523 696			
allées	298 236	59 647	357 883			
<b>TRAVAUX INFRASTRUCTURES ET HONORAIRES TECHNIQUES</b>	<b>4 995 164</b>	<b>999 033</b>	<b>5 994 196</b>			
<b>AMENAGEUR</b>	<b>384 000</b>	<b>0</b>	<b>384 000</b>			
diets	20 000		20 000			
Impôts fonciers	14 624		14 624			affaiblissement de la recette financière supplémentaire (produits financiers)
assurances	50 000		50 000			
<b>FRAIS DIVERS</b>	<b>84 624</b>	<b>0</b>	<b>84 624</b>			
TVA à reverser		175 630	175 630			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 320 481</b>	<b>1 199 760</b>	<b>7 520 241</b>			
<b>RECETTES</b>						
<b>CESSIONS DE CHARGES FONCIERES</b>	443 700	24 404	468 104			
<b>PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS</b>	5 876 781	1 175 356	7 052 137			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	0	0	0			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 320 481</b>	<b>1 199 760</b>	<b>7 520 241</b>			
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			

nouveau recette financière due à une réserve positive, n'était pas quantifiée au CRFA 2014

affaiblissement de la recette financière supplémentaire (produits financiers)

